

Maladies et décès liés à l'amiante : Monsieur Bernard Delvaux et les actionnaires d'Etex-Eternit, cessez de vous dérober à vos responsabilités !

Des victimes de l'amiante et des proches adressent cette lettre ouverte à Bernard Delvaux, patron d'Etex-Eternit, et aux actionnaires du groupe. Elles rappellent les morts et souffrances causées, la faute reconnue du groupe, et exigent qu'il finance largement le désamiantage pour réparer le passé et protéger l'avenir.

*Lettre ouverte publiée par Le Soir du 6/11/2025 et par De Standaard le 13/11/2025
Par des victimes de l'amiante et leurs proches**

Tous les signataires de ce texte sont ou ont été frappés dans leur vie par des maladies de l'amiante. Nous-mêmes ou nos mères, pères, époux ou épouses, frères ou sœurs, filles ou fils, ou amis proches, sont malades ou ont été emportés par ces maladies particulièrement douloureuses, brèves et souvent incurables. Emportés dans le cadre de leur travail ou simplement parce qu'exposés dans leur environnement. Les malades de l'amiante [perdent en moyenne vingt années de vie](#)¹.

Et cela continue. Le désastre de l'amiante n'est pas une affaire du passé. Malgré son interdiction au début de ce siècle, de grandes quantités massives d'amiante sont encore présentes dans notre environnement et continuent à générer des risques et des maladies. Plus de 80.000 personnes en meurent chaque année en Europe, près de 1.000 en Belgique, qui fut productrice et utilisatrice [la plus importante du monde par habitant](#)².

Ce n'étaient pas et ce ne sont pas des maladies et accidents malheureux ou fortuits. L'industrie de l'amiante porte une lourde responsabilité. Son lobby international a longtemps minimisé, caché – ou agi pour cacher – la nocivité du matériau. Au centre de ce lobby, le groupe belge Eternit (devenu Etex) et ses grands actionnaires familiaux ont joué un rôle majeur. Cette responsabilité fautive a été largement établie en justice, en Belgique et dans d'autres pays européens, par des jugements étayés, clairs et sévères. La justice belge l'a même qualifiée de « faute intentionnelle ».

Grâce au Fonds amiante (AFA) créé en 2007, nous avons certes été un peu indemnisés. Mais pas à la mesure de notre dommage et de toutes nos souffrances. Toutes les entreprises paient le même pourcentage de cotisation à ce Fonds, même celles qui n'ont rien à voir avec l'amiante. Combien votre groupe cotise-t-il à l'AFA, M. Delvaux ? Pas moyen d'avoir cette information, pourtant si simple. Nous l'avons calculée pour vous. Cela ne doit pas dépasser 10

à 20.000 euros par an ! Avec en échange, le bonus de votre immunité civile qui vous met à l'abri des poursuites en dommages. Sauf en cas de faute intentionnelle, c'est-à-dire excessivement grave, quasi impossible à démontrer. Mais justement, elle a enfin été démontrée grâce à l'action de victimes, en décembre 2023 !

¹ https://abeva.eu/press_release/synthese_ADRASS.pdf

² <https://www.eea.europa.eu/en/analysis/publications/beating-cancer-the-role-of-europes-environment/asbestos>

Mais nous nous tournons surtout vers l'avenir. L'amiante dans nos poumons, on ne peut plus l'enlever. Mais on peut et doit tout faire pour empêcher d'autres, et surtout les plus jeunes, d'être encore exposés dans l'avenir. Des centaines de milliers de tonnes d'amiante sont encore présentes dans notre environnement.

Que faire pour éliminer les risques de cet amiante encore en place ? Au moins la Région flamande – ce qui n'est hélas pas le cas en Wallonie et à Bruxelles, qui se cachent la tête dans le sable – a pris le taureau par les cornes et conçu un plan pour éliminer par étapes les risques liés à l'amiante à l'horizon 2040. Elle a déterminé qu'aujourd'hui près de 40 % des bâtiments ne sont pas totalement dépourvus de risque-amiante. Et on trouve de l'amiante dans 90 % des écoles, avec une gradation dans les risques d'exposition. Si toutes les situations ne sont pas automatiquement alarmantes, il faut en tout cas les évaluer. Cette politique d'élimination des risques de l'amiante encore en place coûtera cher : deux à trois milliards d'euros à l'horizon 2040, selon les fourchettes d'estimations du plan flamand. Cela ne doit pas reposer sur les seules épaules des pouvoirs publics et des particuliers, nos épaules.

M. Delvaux, nous attendons d'Etex-Eternit et donc de ses actionnaires, parmi lesquelles de grandes fortunes de Belgique, qu'ils contribuent significativement au financement des politiques publiques de désamiantage. Ils en ont les moyens, non seulement par la fortune accumulée dans l'industrie de l'amiante jusqu'à son interdiction, mais aussi par [les importants dividendes](#) que dégagent aujourd'hui Etex-Eternit et d'autres sociétés liées issues de l'histoire de l'amiante.³

Bien sûr vous êtes arrivés récemment à la tête d'Etex et vous n'avez sans doute pas été mêlé personnellement aux errements passés du groupe et de ses actionnaires. Mais que vous le vouliez ou non, vous êtes aujourd'hui à la tête du groupe, vous le représentez et vous en assumez aussi le passif. Un passif qui doit aussi s'apprécier au regard du principe pollueur-payeur.

M. Delvaux, vous vous êtes, régulièrement ces derniers temps, réjoui dans la presse des bons résultats de votre groupe, et de ses perspectives. Nous nous en réjouissons aussi, car cela montre que vous et vos actionnaires êtes donc capables d'assumer cette vaste réparation collective que vous devez à la société.

Nous parlons d'au moins un milliard d'euros pour la Flandre d'ici 2040, et sans doute d'autant pour la Wallonie et Bruxelles.

Ce n'est pas pour nous, c'est pour prévenir de nouvelles victimes. Pour nous, c'est trop tard. Mais c'est pour l'avenir.

M. Delvaux, Mesdames et Messieurs les actionnaires, au-delà de leurs cas individuels, les victimes de l'amiante attendent cette réparation collective. Ce serait une reconnaissance historique positive de vos responsabilités, dont vous assumeriez enfin les conséquences. Cessez de vous dérober.

*** 340 personnes ont signé ce texte, des signataires rassemblés par l'ABEVA (Association belge des Victimes de l'Amiante) et STOFF VZW (association des victimes de l'amiante de la région de St Niklaas) .**

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

³ <https://www.vlaamsparlament.be/nl/parlementair-werk/commissies/commissievergaderingen/1879858>